

M. FRANCIS: Je vous remercie. C'est avec plaisir que j'ai appris votre opinion. Voici ce que vous déclarez en page 23 de votre mémoire, je cite textuellement:

Il conviendrait, croyons-nous, de convoquer une conférence fédérale-provinciale à ce sujet en vue d'étudier le rapport entre le régime de pensions du Canada et les divers programmes d'assistance sociale, et de voir aussi dans quelle mesure seront touchés les services auxiliaires fournis en vertu de programmes d'assistance sociale, comme les services d'orientation et d'adaptation.

Votre thèse me plaît fort, je tiens à le dire. En effet, ce qui me surprend dans les mémoires qu'on nous soumet, c'est l'extrême importance que l'on attache aux programmes à avantages purement monétaires, c'est-à-dire aux régimes de prestations uniquement monétaires. De nos jours, cela semble être la principale préoccupation de nombreux groupes. Permettez-moi de vous le demander: croyez-vous réellement que l'assistance sociale va perdre de son importance? Ne vaut-il pas mieux dans l'ensemble l'améliorer, consacrer plus d'attention aux cas individuels, accorder des suppléments et faire des recherches au sujet des cas individuels? Cela n'aura-t-il pas sa place?

M. ANDRAS: A mon sens, monsieur Francis, cela a sa place dans tout système de sécurité sociale. En effet, aucun régime qui accorde un droit strict aux prestations (retraites, assurance-chômage, etc.) ne semble pouvoir répondre aux besoins spéciaux d'un bénéficiaire. C'est pourquoi il faut des services qui apprécient les besoins et qui accordent des suppléments de revenu. C'est pourquoi, à mon sens, l'assistance sociale se poursuivra.

Il y a un autre aspect: toutes sortes de facteurs entrent en ligne de compte: qualité du programme, méthode d'administration, nature des services, compétence du personnel qui y est affecté, financement, etc. Mais je n'envisage pas un régime qui ne comporterait pas d'assistance sociale.

M. FRANCIS: Une dernière question. Selon vous, y aurait-il intérêt à insérer dans ce cadre le conseil consultatif que l'on va établir, pour tenir compte du rapport entre le régime fédéral de retraite et les divers programmes d'assistance publique qui existent au Canada?

M. ANDRAS: Qu'on s'en remette ou non à un conseil consultatif, je suis convaincu que le gouvernement fédéral devra le faire, soit au moyen de la conférence que nous proposons, soit par l'entremise du conseil national du bien-être, ou encore des services du régime de pension. En effet, il y aura beaucoup de chevauchement.

M. FRANCIS: Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT (M. Cameron): Monsieur Leboe?

M. LEBOE: Je ne dirai que quelques mots, monsieur le président. Monsieur Andras, vous avez dit que l'impôt indirect est rétrograde, n'est-ce pas?

M. ANDRAS: Eh bien, l'impôt indirect pèse autant sur le pauvre que sur le riche. Cet impôt frappe les biens de consommation que la population achète, hormis la nourriture, par exemple. Cependant, en un sens, le pauvre verse une plus forte proportion de son revenu que le riche. Puisque cet impôt n'est pas proportionnel, comme l'impôt sur le revenu, par exemple, il est donc rétrograde. C'est mon collègue qui pourrait vous donner des explications plus complètes, mais voilà mon avis.

M. LEBOE: En somme je veux savoir si vous estimez, au point de vue assiette de l'impôt, que la taxe de vente est rétrograde par rapport à l'impôt sur le revenu.

M. ANDRAS: Qui est progressiste, par comparaison.

M. LEBOE: Et aussi progressif, en fonction de la capacité de payer?